



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Basse-Terre, le 14 novembre 2020

BOUCLIER QUALITE PRIX

Lancement de la campagne « Semaine du BQP »

Le jeudi 5 mars, le préfet de la région Guadeloupe a signé l'accord 2020 sur le bouclier-qualité-prix (BQP) avec les représentants du secteur de la grande distribution, des grossistes et importateurs et producteurs locaux.

Le bouclier-qualité-prix (BQP) est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires ultramarins. Il permet de garantir un rapport qualité/prix sur une liste de produits de grande consommation.

Le bouclier-qualité-prix résulte de la mise en œuvre des dispositions de l'article L.410-5 du code de commerce (mise en œuvre de la loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012, relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer).

Il a été signé pour la première fois en 2013 entre l'État et les entreprises de la grande et moyenne distribution, sur la base d'une liste de 100 produits réunis dans un panier dont le prix maximum s'élève à 360 €.

Les produits du BQP sont signalés en rayon par un affichage du logo BQP.



Les négociations qui se sont déroulées les 3 et le 13 février 2020 avec les représentants de la grande distribution auxquels ont été associés les opérateurs du fret, les transitaires et les transporteurs confirment la baisse de 10 % consentie en 2019 sur le prix du panier du BQP.

Cette baisse est maintenue malgré une inflation annuelle globale de 1,1 %, de 1,4 % pour l'alimentation et de 2,6 % sur les produits frais en Guadeloupe (source : INSEE octobre 2019).

Cette année, la campagne du Bouclier-Qualité-Prix se singularise par la mise en œuvre de la « semaine du BQP », qui se déroule du 14 au 21 novembre inclus.

Le samedi 21 sera le point d'orgue de la campagne. À cette occasion, un effort particulier sera fait au profit de ceux qui sont particulièrement concernés par les 106 produits de première nécessité, pris en compte par le BQP, afin de faire découvrir les produits concernés.

Ainsi, 23 bons d'achats pour un montant jusqu'à 100 € seront attribués aux participants qui se seront prêtés au jeu prévu dans les 22 supermarchés signataires, tout comme pour les joueurs en ligne :

<https://forms.gle/vcb1v4eYtSiK2tFM8>

Au-delà de cette semaine, le BQP est un dispositif qui reste en vigueur toute l'année. La liste des 106 produits est consultable sur le site de la préfecture www.guadeloupe.pref.gouv.fr et en magasin.